



DESTINATAIRES : Tous les employés, les cadres, les médecins, bénévoles, proches aidants et visiteurs

EXPÉDITRICE : Chantal Friset, présidente-directrice générale adjointe

DATE : Le 30 juillet 2020

OBJET : **Précisions sur le port du masque et de la protection oculaire**

---

Depuis le 3 avril 2020, le masque de procédure doit être porté en tout temps lors des contacts à moins de 2 mètres entre deux personnes/usagers/résidents à l'intérieur de toutes les installations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Aussi, au Québec, depuis le 18 juillet, le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 12 ans et plus. De plus, l'INSPQ a mis à jour ses recommandations en regard du port du masque en milieux de soins le 17 juillet.

Voici certaines précisions concernant le port du masque dans les établissements du CISSS de Laval :

- Le masque de procédure doit être utilisé en tout temps pour tous les travailleurs, usagers, visiteurs, accompagnateurs, proche aidants et ce dans tous les milieux et installations du CISSS de Laval dès l'entrée. Il n'est pas obligatoire de changer le masque de procédure s'il est déjà porté à l'entrée d'une installation.
- Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps dans toutes les aires communes (couloirs, salle de bain, etc.) des installations du CISSS de Laval. En revanche, le port du masque n'est exigé dans un bureau ou une salle que lorsque la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée entre les travailleurs.
- Le masque « artisanal » (ou couvre-visage) peut seulement être porté dans les bâtiments purement administratifs qui n'accueillent pas d'usagers.

De plus, nous rappelons que la protection oculaire est toujours indiquée en situation de soins à moins de deux (2) mètres d'un usager.

Sources :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2968-port-masque-milieu-soins-transmission-communautaire-soutenue-covid19.pdf>

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2910-mesures-gestion-cas-contacts-chsld-covid19.pdf>

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieu-soins-aigus-covid19.pdf>